Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 11 décembre 2020

Objet : Guides de salubrité des aliments CanadaGAP mis à jour pour 2021

On peut maintenant obtenir la plus récente version des guides de salubrité des aliments du programme CanadaGAP.

1) Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes, version 9.0
2) Guide de salubrité des aliments pour les produits de serre, version 9.0

Pour les besoins de la certification, les nouveaux guides **entreront en vigueur le 1er avril 2021**. La mise à jour de la Liste de contrôle de l'audit du programme CanadaGAP sera publiée avant cette date.

CanadaGAP publie tôt la version 9.0 de ses guides de salubrité des aliments afin de permettre aux participants au programme d'adapter leurs systèmes de traçabilité selon les exigences relatives au code de lot du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC), que l'ACIA commencera à mettre en vigueur dès le 15 janvier 2021. Les exigences relatives au code de lot décrites dans les guides de salubrité des aliments CanadaGAP sont en conformité avec les exigences du RSAC.

Ressources sur le site Web de CanadaGAP

Pour faciliter la transition, les ressources suivantes sont publiées sur le site Web de CanadaGAP.

- La plus récente version des guides (téléchargement gratuit)
- Un document présentant les principales modifications apportées aux guides
- Les documents indiquant les modifications par rapport aux versions précédentes des guides
- Un document résumant les principales différences entre les productions
- Un tableau indiquant les sections des guides qui s'appliquent aux divers types d'exploitation (c.-à-d., la production, l'emballage, l'entreposage, le remballage, le commerce en gros, le courtage)

Étant donné la publication anticipée des guides, d'autres documents d'information, y compris les versions PDF remplissables des guides, la présentation en PowerPoint sur les principaux changements et les documents en espagnol seront offerts en janvier. De plus, les participants au programme recevront un communiqué détaillé expliquant la façon de mettre à jour leurs guides.

CanadaGAP tient à jour sept modèles HACCP génériques distincts, que les membres peuvent obtenir sur son site Web. Il se peut que les participants au programme aient à se servir des modèles HACCP génériques pour montrer à l'ACIA que leur entreprise satisfait aux exigences relatives à l'analyse des risques stipulées dans le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*.

Quelles sont les principales modifications?

- Certains changements ont été faits pour tenir compte des exigences relatives au code de lot du RSAC (glossaire, sections 17 et 22, annexe M).
- Section 19 : nouvelle sous-section portant sur l'approbation des fournisseurs.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

- Les entreprises inscrites aux options A1 ou A2 n'auront pas à remplir toutes les sous-sections du guide (c.-à-d., programme de surveillance de l'hygiène des entreprises, approbation des fournisseurs, protection des aliments, allergènes, fraude alimentaire, culture de salubrité des aliments). Ces exigences concernent spécifiquement la certification dans le cadre d'un programme attesté par GFSI; elles ne s'appliquent donc pas aux entreprises certifiées en fonction des options A1 ou A2. Ces exceptions sont indiquées dans les sections pertinentes du guide, de façon à ce que les entreprises sachent dans quelles sous-sections ils peuvent indiquer « Sans objet ».

Cette liste n'est pas exhaustive; les entreprises devraient se reporter au document indiquant les modifications par rapport aux versions précédentes et au document des principales modifications sur le site Web de CanadaGAP. Les modifications ont été effectuées pour répondre aux demandes des usagers, pour tenir compte des modifications apportées aux règlements gouvernementaux et aux exigences de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI) en matière d'évaluation comparative, et pour préciser l'interprétation des exigences actuelles.

Si vous avez des questions, écrivez-nous à info@canadagap.ca ou composez le 613-829-4711.